



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

18811

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**PROGRAMME NATIONAL
POUR LA DEUXIEME
DECENNIE DU
DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DE
L'AFRIQUE (D.D.A.I.2)**

*Travail de l'Off. de l'Industrie
et des Petites et Moyennes Entreprises*

**Consultant O.N.U.D.I. :
Kémal ABDALLAH-KHODJA**

Décembre 1990

TABLE DES MATIERES

	Page
PARTIE A: LE CONTEXTE	5
I- Caractéristiques générales de la République Centrafricaine (RCA)	5
II- Le cadre économique global	6
1- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE L'ECONOMIE	6
2- LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	9
3- LA GESTION ECONOMIQUE	11
III- Le secteur manufacturier	16
1- CONSISTANCE DU SECTEUR	17
2- L'EVOLUTION DU SECTEUR	19
3- LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	21
4- LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	24

IV-	Les potentialités	25
1-	LE POTENTIEL HUMAIN	25
2-	LE POTENTIEL AGRICOLE	26
3-	LES RESSOURCES NATURELLES	28
3.1-	Les ressources minières	28
3.2-	Les ressources forestières	29
V-	Les contraintes principales	30
PARTIE B:	LE PROGRAMME NATIONAL POUR LA DEUXIEME D.D.I.A	32
I-	La D.D.I.A et la République Centrafricaine	32
1-	ORIGINE DE LA D.D.I.A	32
2-	DE LA PREMIERE A LA DEUXIEME D.D.I.A	34
3-	LA D.D.I.A EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	37

II-	La politique industrielle de la République Centrafricaine	38
III-	Les grands volets du programme	41
1-	LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES	41
2-	LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE OPERATIONNELLE ET COHERENTE	44
2.1-	Les orientations de base	46
	- La priorité aux P.M.E	46
	- La décentralisation régionale	47
	- La coopération sous-régionale et l'exportation	47
2.2-	Les axes stratégiques	47
	- L'appui au développement agricole	48
	- La valorisation des ressources et productions existantes	48
	- La satisfaction des besoins essentiels	48
2.3-	Les options méthodologiques	49
	- Une approche sélective	49
	- Une approche basée sur l'analyse du fonctionnement du système industriel	50
	- Une approche de concertation.	50

3-	LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX P.M.E	51
3.1-	Le renforcement du dispositif institutionnel	51
3.2-	La recherche de solutions aux contraintes financières	52
3.3-	L'élimination des contraintes administratives	53
IV-	Les grands thèmes d'action	53
1-	LA CONSOLIDATION DES ENTREPRISES EXISTANTES	54
2-	LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	54
3-	LA MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES ET MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	55
V-	Modalités pour la formulation, l'exécution et le financement du programme	56
1-	MODALITES POUR LA FORMULATION	56
2-	MODALITES POUR L'EXECUTION	57
3-	MODALITES POUR LE FINANCEMENT.	59

PARTIE A

LE CONTEXTE

I- Caractéristiques générales de la République Centrafricaine (R.C.A).

La R.C.A est un pays enclavé du centre de l'Afrique dont la capitale, Bangui, est à mille kilomètres des deux ports les plus proches: Pointe Noire au Congo et Douala au Cameroun. La R.C.A a une frontière commune avec cinq pays: le Zaïre, le Congo, le Cameroun, le Tchad et le Soudan.

C'est un immense plateau, peu accidenté, avec un climat nettement tropical au sud qui devient sub-saharien dans le nord.

Pays peu peuplé, la R.C.A ne compte que trois millions d'habitants environ avec une densité de 4,5 au KM². Cette

population, qui est répartie le long des cours d'eau et axes de communications, se partage inégalement sur le territoire dont une partie est très faiblement peuplée (le nord-est et l'est). La population urbaine regroupe aujourd'hui environ le tiers des habitants et Bangui avec cinq cent milles habitants représente un sixième de la population.

Le revenu par tête, estimé aujourd'hui autour de 300\$, classe le pays dans la catégorie des P.M.A.

La R.C.A est divisée en seize préfectures regroupées en huit régions économiques.

II- Le cadre économique global

1- CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DE L'ECONOMIE.

Deux caractéristiques majeures dominent l'économie centrafricaine:

- Son caractère dual

Ce caractère s'exprime par la juxtaposition de deux économies: l'une de type traditionnel et l'autre de type moderne.

Le type traditionnel est prédominant dans les campagnes à travers l'agriculture de subsistance qui occupe l'essentiel des activités agricoles et s'adonne principalement aux cultures vivrières (mil, sorgho et plantes à tubercules surtout). Le type traditionnel est également présent dans les villes et surtout les agglomérations rurales, à travers soit l'artisanat soit les activités informelles de transformation, de réparation et de commerce.

Le type moderne, recouvre d'une part les cultures de rentes et d'autre part toutes les activités structurées du milieu urbain: services, industrie, mines, énergie, etc.... Il est largement dominant à Bangui et faiblement présent dans les principales agglomérations.

- Sa dominante agricole

L'économie centrafricaine est largement dominée par l'agriculture qui fait vivre le pays et lui procure 60% des recettes d'exportation. L'agriculture représente actuellement plus de 40% du produit intérieur brut.

Les performances de l'économie centrafricaine n'ont pas été satisfaisantes tout au long de la décennie 80. Après l'euphorie des années 70 la R.C.A entre à partir de 1979 dans une période de récession qui se

traduit par un taux de croissance négatif jusqu'en 1983. Cette situation conduira les autorités à promouvoir des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel qui se poursuivent encore.

Sur la période 1984-1989, le taux de croissance moyen du P.I.B a été de l'ordre de 2%, c'est à dire à un niveau qui se trouvait inférieur à la croissance démographique du pays. Les années 1987 et 1988 ont été très défavorables. Avec une croissance négative du P.I.B (proche de -3% en 1987 et de -1% en 1988), la R.C.A n'aura pas profité de la reprise mondiale, bien que certaines de ses productions primaires aient augmenté durant cette période (café, élevage, coton).

Au niveau extérieur, la balance commerciale déjà négative en 1984 a eu tendance à s'aggraver jusqu'en 1987 (doublement du déficit). Par contre, 1988 amorce un rééquilibrage, surtout dû à une baisse des importations et à une faible croissance des exportations (essentiellement diamants). Les années 1985 à 1989 ont été marquées par une chute spectaculaire des recettes d'exportation des trois principaux produits non miniers exportés, le café, le coton et le bois, avec respectivement une baisse de 51, 35 et 30%. Le taux de couverture des importations par les exportations qui était de 66% en 1987 remonte à 75% en 1988. Le poids du service de la dette reste important. Sur ces dernières années, il représente environ 30% des recettes d'exportation et 5% du P.I.B. Ces ratios sont plutôt stables. Il faut noter que 1988 marque une diminution des entrées nettes de capitaux.

En ce qui concerne les investissements, ils ont très nettement baissé pendant la période 1986 à 1989 passant de 13% à 9% du P.I.B. Cette évolution est principalement due à la réduction du budget d'investissement public, les investissements privés étant déjà au plus bas en 1986. Durant cette période, ceux-ci ont représenté environ 1/5ème du total des investissements, soit en gros une dizaine de milliards de F.C.F.A sur une cinquantaine.

2- LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

C'est avec le Programme National d'Action 1982-1985 que la R.C.A marque la rupture avec les politiques antérieures, notamment en ouvrant la voie à l'initiative privée et en commençant à desserrer le carcan de l'étatisation excessive.

Le Plan de Développement Economique et Social 1986-1990 allait systématiser cette démarche en même temps qu'il entendait approfondir l'assainissement de la gestion économique à travers l'annonce de programmes d'ajustement structurels successifs.

Les principaux objectifs du Plan étaient les suivants:

- Atteindre l'autosuffisance alimentaire au plan quantitatif et qualitatif

- Rechercher une plus grande complémentarité entre les villes et les campagnes,
- Développer les activités par une exploitation rationnelle de toutes les potentialités
- Créer un environnement économique favorable à l'essor de l'initiative privée tant dans les campagnes que dans les villes.
- Mieux satisfaire les besoins essentiels des populations

Le Plan devait en conséquence réserver une part importante des investissements prévus à l'agriculture d'une part et à l'infrastructure économique d'autre part, chacun de ces deux secteurs mobilisant environ 30% des actions d'investissement envisagées. Dans ce cadre le Plan espérait obtenir un taux de croissance d'au moins 3,7% par an en termes réels, assurant ainsi une progression par tête supérieure à 1%. Cette croissance devait surtout être le fait des activités primaires (cultures de rentes, bois,...). Ces résultats ne seront pas atteints, les années 1987 et 1988 ayant été, au contraire, des années de croissance négative.

En ce qui concerne l'industrie, aucune action de développement systématique n'était envisagée sinon la mise en oeuvre d'une politique active de promotion de la P.M.E. Une priorité très forte était affirmée en faveur de ce type d'entreprise dont l'émergence

serait de surcroit facilitée par l'action diffuse en faveur de l'initiative privée.

Au niveau de l'exécution des investissements, le Plan 1986-1990 aura été marqué par un taux de réalisation moyen de 70% sur ses quatre premières années, ce qui correspond cependant à une réduction continue des dépenses d'investissement de l'Etat et fait passer le taux d'investissement public par rapport au P.I.B de 12,6 à 8,7%. Parmi ces investissements on notera l'achèvement d'un important projet industriel touchant la production de sucre (SOGESCA) et quelques dépenses encore sur le projet CENTRAPALM.

Le Plan 1986-1990 n'est pas pour le moment relayé par un nouveau Plan Quinquennal. Celui-ci est prévu pour la période 1992-1996 et ses travaux préparatoires commencent à peine. Entre les deux plans, les investissements publics sont gouvernés par un Programme Triennal d'Investissement 1990-1992. Celui-ci est fortement dominé par les investissements d'infrastructures économiques (43% des prévisions). Aucun projet de nature manufacturière n'y figure.

3- LA GESTION ECONOMIQUE

Les politiques économiques inadéquates menées durant la décennie 70 avaient créé à partir des années 80 une grave détérioration du système économique et des déséquilibres importants menaçant gravement l'avenir du pays. Aussi, dès le début des années 80, et avec

l'avènement du régime actuel, le pays allait entreprendre des efforts de redressement assidus, malheureusement entravés par des facteurs exogènes liés à la crise mondiale et à la baisse des recettes d'exportation des principales cultures de rentes du pays. Ces efforts se poursuivent encore aujourd'hui avec la mise en oeuvre d'un troisième programme d'ajustement structurel couvrant la période 1990-1993.

Tous les programmes d'ajustement structurel (P.A.S) poursuivent un double objectif: stabilisation et relance de la croissance économiques. Il s'agissait et il s'agit encore:

- De réduire les déséquilibres internes et externes persistants, notamment par une politique rigoureuse de dépenses publiques contribuant à contenir l'inflation et à maîtriser la demande.
- De maîtriser la gestion publique en améliorant les procédures budgétaires, en désengageant l'Etat du secteur productif, en assainissant les entreprises publiques et en réformant la fonction publique.
- De promouvoir l'agriculture comme moteur principal de la croissance et moyen d'accroître les recettes d'exportation
- De soutenir un développement du secteur privé industriel et commercial en créant un

environnement incitatif basé sur les mécanismes et les règles de l'économie de marché.

De fait, des efforts de réforme importants ont été menés toutes ces dernières années en R.C.A et ont abouti dans de nombreux domaines à des progrès significatifs.

Parmi les mesures et les réformes de structure entreprises et qui intéressent l'industrie, on citera en particulier:

- La libération progressive des prix tendant vers la suppression des contrôles à priori.
- La libéralisation du commerce extérieur supprimant les procédures contingentaires et de jumelage.
- La publication d'un nouveau Code des Investissements et d'un Code spécifique aux P.M.E.
- La libéralisation des transports
- L'assainissement du secteur bancaire qui a conduit à la liquidation des trois banques de développement.
- Le désengagement de l'Etat qui a conduit d'une part soit à la privatisation totale, soit à l'introduction de capitaux privés dans

les entreprises publiques et d'autre part au retrait de l'Etat des activités d'investissement direct.

Le troisième Programme d'Ajustement Structurel, arrêté pour la période 1990-1993 poursuit dans l'ensemble la démarche des deux précédents. Il comporte en plus la prise en charge de la dimension sociale de l'ajustement qui implique d'agir en faveur des catégories sociales qui risquent d'être négativement touchées. Plusieurs des mesures envisagées concernent également directement ou indirectement l'industrie. Il s'agit:

- De la poursuite de la politique de désengagement de l'Etat et la réforme du cadre juridique intéressant les entreprises publiques.
- De la poursuite de la libéralisation des prix qui doit faire qu'en janvier 1991 tous les prix seront libres à l'exception de celui du sucre.
- De la réforme du tarif douanier dans le cadre d'un réaménagement qui intéressera toute la zone de l'U.D.E.A.C, et du renforcement institutionnel des services compétents.
- De la refonte du Code Général des Impôts prévu en 1991 et de diverses mesures fiscales ponctuelles.
- De l'étude d'un nouveau Code de Commerce

- De la restructuration de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat vers davantage de représentativité et d'autonomie.
- De l'établissement d'un "guichet unique" pour favoriser la promotion des investissements nationaux et étrangers.
- De la poursuite de la libéralisation des transports et l'amélioration des procédures le concernant.
- De l'étude des coûts des produits pétroliers
- Du renforcement du rôle d'intermédiation financière dévolu au secteur bancaire.

En définitive, à travers les programmes d'ajustement structurel, le contexte dans lequel opère l'industrie, aura été considérablement modifié:

- Une grande part des contraintes de caractère administratif aura été éliminée, bien que les opérateurs se plaignent toujours de surenchères de procédures et de formalisme qui apparaissent çà et là.
- Un nouveau dispositif incitatif a été mis en place à travers notamment les deux Codes des Investissements
- Le degré de protection des industries locales s'est réduit et le jeu concurrentiel est désormais plus ouvert.

- Le secteur privé, national ou étranger, a désormais la responsabilité de promouvoir les investissements
- Le rôle et les responsabilités de l'Etat en matière de développement industriel se trouvent radicalement transformés

III Le secteur Manufacturier

L'industrie centrafricaine reste embryonnaire et son développement n'a touché que quelques branches limitées. Elle s'est établie principalement sur la base de la substitution aux importations bien que certaines industries de transformation de produits agricoles aient été implantées, essentiellement le coton, mais aussi l'industrie du bois, qui ne se cantonne, en majeure partie, qu'à la toute première transformation. Aussi, l'industrie centrafricaine est-elle peu intégrée et les relations inter-industrielles sont quasiment inexistantes. Les grandes unités de l'ordre de quatre cents à cinq cents personnes se limitent à quelques entreprises. Enfin, dernier trait caractéristique, elle est totalement installée à Bangui, à l'exception de l'industrie du bois qui est proche des lieux de production.

Aujourd'hui, l'industrie représente un peu plus de 7% de la production intérieure brute, soit en définitive une

assez faible participation à la production. Ses exportations sont réduites mises à part de petites quantités pour quelques produits: tabac, diamant taillé, textiles, ainsi que le bois qui a subi une première transformation. Elle emploie cependant le tiers des effectifs salariés de l'économie.

1- CONSISTANCE DU SECTEUR

On compterait aujourd'hui 43 entreprises industrielles. Elles étaient 46 il y a cinq ans. Les grosses entreprises publiques ont été largement privatisées.

Trois branches dominent le potentiel industriel actuel:

- Les industries alimentaires antérieurement dominées par les boissons et le tabac et qui ont été renforcées ces dernières années par deux unités importantes: la Société de Gestion des Sucreries Centrafricaines (SOGESCA, antérieurement HUSACA) et la Centrafricaine des Palmiers à Huile (CENTRAPALM). Ces deux entreprises ont grossi notablement le secteur.
- Les industries du bois qui sont loin d'avoir fait le plein des potentialités industrielles du pays et qui pourtant ont connu une forte

contraction. Le nombre d'entreprises de coupe et de sciage est passé durant la décennie 80 de 12 à 6.

- Enfin, les industries des textiles et du cuir qui comprennent quatre entreprises dont une grande entreprise textile (UCATEX) qui a été restructurée en renforçant les participations privées. Le secteur textiles a beaucoup souffert et a vu certaines de ses entreprises arrêter leur production (confection).

De nombreuses unités existent dans le sous-secteur de la chimie et assimilés: savon, batteries, mousse, chaussures en plastique, gaz industriel, rechappage de pneu, etc... Certaines unités de ce sous-secteur ont du arrêter leurs activités pendant la période difficile qu'a connu le pays.

La branche des industries mécaniques marquée par deux unités de montage: de cycles et motocycles, ainsi que de véhicules, cette dernière tournant à de très faibles capacités. Quelques autres petites unités existent dans le domaine métallique, notamment tôle ondulée, articles ménagers,...

L'industrie des matériaux de construction qui était principalement représentée par deux briquetteries s'est effondrée.

A cet ensemble, s'ajoutent diverses activités à la limite de l'industrie, telles que: imprimeries, boulangeries,.... et des activités informelles actuellement en développement.

2- L'EVOLUTION DU SECTEUR

Jusqu'aux dernières années de la décennie 1970, l'industrie avait connu une expansion assez notable. Différentes activités avaient vu le jour dans les branches, notamment textiles, industrie forestière, boissons, montages mécaniques, etc...

Toutefois, dans les années 1978-1979, les différentes activités ont connu des difficultés plus ou moins grandes dues à de nombreux facteurs et notamment:

- Des difficultés d'organisation et de gestion dans les entreprises d'Etat avec de graves conséquences financières
- La baisse du pouvoir d'achat due à la récession et au recul de la production agricole.
- Des difficultés de gestion du système d'approvisionnement (transports, procédures,...) qui ont conduit à des ruptures de pièces de rechange et d'intrants.

Il s'en est suivi que de nombreuses entreprises ne tournèrent plus qu'à moins de la moitié de leurs capacités et de nombreux arrêts se sont succédés en même temps que les déficits des entreprises publiques se sont aggravés.

A partir de 1982 et 1983, la situation a été d'abord stabilisée, puis a commencé à se redresser grâce à trois facteurs principaux:

- Quelques remises en route (textiles) et quelques investissements nouveaux (batteries, boissons notamment) mais ceux-ci restent encore très limités.
- La mise en oeuvre de la politique de restructuration et d'assainissement du secteur d'Etat.
- Le redémarrage de la production agricole.

Toutefois, certaines branches comme la tranformation du bois et le montage de cycles et motocycles sont loin d'avoir retrouvé leur niveau de production des années 1977 et 1978. A partir de 1986, de nouvelles baisses d'activité affectent le secteur industriel.

L'image de l'évolution de la production industrielle ces dernières années est différente suivant qu'on se réfère à l'indice de la production industrielle ou à

l'évolution du P.I.B industriel fourni par la Direction Générale des Statistiques.

L'indice de la production industrielle était de 102 en 1988 et 120 en 1989 (base 100: 1985). Cet indice est en partie biaisé du fait qu'il inclut l'activité minière et que pour son année de base l'industrie textile était arrêtée. Dans le détail, il montre une régression forte des activités de travail des métaux et une très forte évolution positive du textile (qui n'est pas significative du fait qu'il s'agit de la remise en route d'une des grandes entreprises du pays).

Les chiffres du P.I.B industriel montrent un taux de croissance négatif en 1986 et 1987 puis une remontée en 1988 (+10%) et une accélération en 1989 avec + 26%. Toutefois 1989 s'annoncerait beaucoup moins favorable.

3- LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

En termes de chiffre d'affaires le tableau 1 ci-après donne, par secteur, la structure et l'affectation de la production ainsi que leur évolution.

TABLEAU 1 : CHIFFRE D'AFFAIRE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES (en millions de P.CFA)

	1985	1986	1987	1988
TOTAL	14.695	15.395	17.597	20.780
dont:				
Secteur alimentaire et dérivés	8.782	9.163	11.523	14.589
Secteur textile	1.829	2.611	3.028	3.252
Secteur Chimique	874	953	1.082	1.038
Secteur Métallurgique et Mécanique	2.343	2.027	1.795	1.719
Chaussures et Cuirs			169	185
dont:				
Ventes locales	12.698	13.631	15.369	18.047
Exportations UDEAC	969	787	1.334	1.686
Exportations hors UDEAC	1.028	977	894	1.047

Source: Direction du Développement Industriel et Artisanal

Ce tableau montre la prépondérance croissante des industries agro-alimentaires et textiles et la faiblesse des chiffres à l'exportation qui régressent proportionnellement par rapport aux ventes locales.

Le tableau 2 ci-après indique les principaux produits fabriqués en quantités physiques. Il illustre la tendance à la baisse entre 1987 et 1988. On notera que le sucre et l'huile de palme n'y figurent pas.

**TABEAU 2 : PRODUCTION INDUSTRIELLE EN QUANTITES
PHYSIQUES**

		1987	1988
1- SECTEUR ALIMENTAIRE ET DERIVES			
Bière de houblon	(hl)	301.520	286.566
Boissons gazeuses	(hl)	68.580	56.386
Vin	(hl)	25.000	22.118
Glace	(tonnes)	3.162	2.991
Cigarettes	(1000 paquets)	23.146	25.848
Gigares	(1000)	16.133	6.648
Découpes	(1000)	43470	75.827
Café torréfié	(tonnes)	203	164
2- SECTEUR TEXTILE			
Tissus écrus	(km)	N.D	7.760
Tissus imprimés	(km)	7.482	7.019
3- SECTEUR CHIMIQUE			
Peinture et vernis	(tonnes)	581	530
Gaz liquéfiés	(m ³)	59.292	51.314
Azote liquide	(L)	398	311
Parfums alcooliques	(L)	44.760	38.893
Parfums sans alcool	(kg)	425	432
Cosmétiques	(kg)	39.550	41.627
Talc	(kg)	7.346	5.709
4- SECTEUR METALLURGIQUE ET MECANIQUE			
Véhicules montés	(unités)	24	48
Cyclomoteurs	(unités)	2.543	2.328
Bicyclette	(unités)	1.322	1.349
Tricycles et remorques	(unités)	733	455
Articles de ménage en alu	(unités)	269	262
Tôles et faitières en alu	(unités)	619	683
5- CHAUSSURES ET CUIRS			
Cuir	(tonnes)	354	338

Source: Direction du Développement Industriel et Artisanal

4- LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Durant le dernier Plan les investissements industriels ont représenté environ 12% du total pour les trois premières années d'exécution. Ils couvrent essentiellement les deux opérations HUSACA et CENTRAPALM. Les investissements privés sont restés modestes. A partir des enquêtes de la Direction Générale des Statistiques, il apparaîtrait que le taux d'investissement net des entreprises était négatif en 1987 et 1988.

Si l'on se réfère aux agréments, on constate que:

- Durant la période 1983-1987, les projets agréés ont été peu nombreux et principalement de petite taille. Moins de dix agréments proprement industriels dont HUSACA devenue SOGESCA. Un seul investissement privé de taille intéressante dans le domaine de l'industrie du bois (1.450 millions de F.CFA sur 5 ans de 1985 à 1989 sans que l'on sache si le programme a été exécuté). Trois projets dépassaient 100 millions dans la mécanique, la confection et la chimie.
- La période 1988-1989 a correspondu à une stagnation, les promoteurs comme l'administration étant en attente des nouveaux textes sur l'investissement.

- A partir de 1989, les nouveaux textes semblent avoir quelque peu dopé les initiatives. En 1989-1990, onze projets ont été agréés dans le cadre du Code de Mai 1988. Parmi eux deux projets chimiques importants avec 10 milliards et 4 milliards d'investissements (mousse polyuréthane et détergents) et deux projets (mécanique et chaussures) entre 500 et 750 millions. Par ailleurs, huit projets industriels ont été agréés dans le cadre du régime préférentiel en faveur des P.M.E.

IV- Les potentialités et les contraintes

1- LE POTENTIEL HUMAIN

Jusqu'ici faiblement peuplée, la R.C.A connaît maintenant une croissance démographique estimée à 2,5%. Ce taux a été croissant ces dernières années malgré un taux de fécondité inférieur aux autres pays de la sous-région. Aujourd'hui, on estime que 50% de la population aurait moins de quinze ans.

Le taux d'analphabète serait encore très élevé, représentant environ les deux tiers de la population et ce malgré les efforts de scolarisation réalisés.

En effet, le Gouvernement consacre un quart des ressources budgétaires au système éducatif, qui est cependant jugé d'une efficacité insuffisante. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire serait de l'ordre de 50% actuellement. Les effectifs de l'enseignement supérieur ont été inférieurs à 3.000 étudiants en 1988 et 1989.

Le Gouvernement entend promouvoir un effort important de revalorisation du système éducatif. Entre autres, la professionnalisation des filières universitaires qui est envisagée, et leur diversification, devraient mieux soutenir les activités économiques.

L'emploi est évidemment à dominante agricole. L'emploi dans l'économie moderne est évalué actuellement à 17.000, largement dépassé par les estimations pour le secteur informel qui emploierait plus de 30.000 personnes.

2- LE POTENTIEL AGRICOLE

Dans l'ensemble les conditions climatiques et les sols sont favorables à l'agriculture et autorisent une gamme étendue de cultures vivrières et de rentes. Cependant, 500.000 hectares seulement seraient cultivés, ce qui représenterait environ 10% des terres arables.

Les pratiques culturelles traditionnelles sont marquées par la culture itinérante et l'importance des jachères. La culture attelée n'est pratiquée que de façon marginale et principalement dans la culture du coton. Les outils de production sont très rudimentaires et peu diversifiés.

L'agriculture se répartit en trois pôles principaux:

- L'agriculture vivrière concentrée sur les consommations traditionnelles: manioc principalement, le mil, le sorgho, le maïs, le sésame, les arachides et quelques légumes. On estime que quatre cinquièmes des superficies cultivées leur sont consacrées. Ce type de culture ne semble guère se développer. Toutefois, la situation vivrière du pays est estimée bonne.

- L'agriculture de rente, centrée sur trois produits: le coton, le café et le tabac. Ces cultures ne représentent aujourd'hui que 2% du P.I.B et 5,5% du produit du secteur primaire. Les politiques inadéquates menées ont fortement affecté les productions jusqu'en 1981. Depuis un redressement s'est opéré mais on soulignera que dans l'ensemble ces cultures sont susceptibles de larges développements aujourd'hui contrecarrés par des cours internationaux défavorables. Les autorités se préoccupent aujourd'hui de diversifier ces cultures de rentes.

- L'élevage de caractère extensif est prédominant dans la partie nord du pays. Le troupeau est constitué principalement de bovins estimés actuellement à deux millions de têtes. C'est une ressource fluctuante parce que soumise à la perméabilité des frontières. Malgré cela, c'est une activité considérée en croissance régulière depuis plusieurs décennies.

3- LES RESSOURCES NATURELLES

Considéré probablement un peu trop vite comme un pays riche en ressources naturelles, la République Centrafricaine possède en réalité deux catégories de ressources naturelles qui constituent aujourd'hui son principal point d'appui sur le plan de ses capacités financières extérieures parce qu'elles fournissent une grosse part des exportations et donc des recettes en devises du pays.

3.1- Les ressources minières

Seuls le diamant et l'or constituent aujourd'hui des ressources exploitées. Mais on estime généralement que la R.C.A possède bien d'autres potentialités. Le pays est en effet fort mal connu du point de vue minier et l'effort de recherche qui commence à

peine pourrait révéler des potentialités plus importantes.

Le diamant est depuis les années 1930 la grande richesse du pays. La production qui avait culminé en 1970 à 636.000 carats a chuté à partir de 1973 pour n'atteindre même pas la moitié de ce montant. Les mesures prises par le Gouvernement à partir de 1982 ont permis de stimuler la production officielle qui s'établit maintenant autour de 450.000 carats (1989).

Le second produit minier exploité, à une bien moins grande échelle, est l'or. Après avoir dépassé 500 kilogrammes en 1980, la production, qui était tombée extrêmement bas, est remontée à partir de 1984 pour se situer autour de 330 kilogrammes (1989).

D'autres ressources existent et ont fait l'objet de réserves prouvées mais non encore exploitées. C'est le cas de l'uranium. Des indices existent pour plusieurs substances métalliques: fer, manganèse, étain, pyrite et pour des produits destinés aux matériaux de construction: calcaires, granit, kaolin, argiles, sables silicieux,... Des recherches pétrolières sont également en cours.

3.2- Les ressources forestières

Le potentiel forestier de la République Centrafricaine est important à la fois par son volume et par sa qualité, composé de

bois tropicaux recherchés. En négligeant la ressource que représente la forêt ouverte ou la savane arborée, la forêt dense recouvre 2,7 millions d'hectares de superficie exploitable. Les inventaires effectués dans les années 1970 ont estimé que ces superficies représentaient un volume de bois exploitable de l'ordre de 87 millions de M³. Ce potentiel, certe attaqué par les dégradations que lui cause la culture itinérante, constitue un atout majeure de la R.C.A et de sa capacité d'industrialisation.

Son exploitation, qui a commencé dans les années d'après-guerre a culminé en 1973, année au cours de laquelle la production de grumes a atteint 400.000 M³.

Au début de la décennie, elle a oscillé entre 250 et 300.000 M³. Depuis 1985, la production est en chute régulière jusqu'à 150.000 M³ en 1988. L'année 1989 aurait marqué un certain redressement.

V- Les contraintes principales

Le développement de la R.C.A doit affronter de nombreuses contraintes. On en rappellera les principales:

- L'enclavement du pays et son éloignement des ports qui grèvent lourdement ses exportations à

destination du marché international et alourdissent le coût des importations d'une économie largement dépendante de l'extérieur.

- La faiblesse des revenus et de l'épargne avec ses conséquences d'une part sur le marché et d'autre part sur les capacités de financement des individus et du pays en général.
- L'étroitesse du marché qui limite fortement les possibilités de développement de certaines activités et empêche de profiter des économies d'échelle.
- L'efficacité de l'appareil institutionnel qui reste insuffisante.
- La compétitivité de l'appareil économique également insuffisante. Cette insuffisance est renforcée par une monnaie jugée sur-évaluée et que le système monétaire ne permet pas de modifier dans les conditions actuelles.
- Un environnement international défavorable aux productions primaires de la R.C.A.

PARTIE B

LE PROGRAMME NATIONAL POUR LA DEUXIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE (D.D.I.A).

I- La D.D.I.A et la République Centrafricaine.

1- ORIGINE DE LA D.D.I.A

Le concept de "Décennie pour le Développement" a émergé dans le système des Nations Unies pour promouvoir sur la longue période des programmes d'actions plus intenses et une mobilisation des moyens autour d'objectifs communs d'une part aux pays en développement et d'autre part aux institutions internationales et aux pays développés qui soutiennent leurs efforts.

Il a été appliqué au développement industriel africain durant la décennie 80 sur la recommandation des chefs d'Etats et de Gouvernements africains dans leur Déclaration de Monrovia sur la stratégie de développement pour l'Afrique, laquelle s'appuyait sur le Plan de Lagos de 1980 qui recommandait que le continent africain assure au moins 2% de la production industrielle mondiale en l'an 2000. La Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (D.D.I.A) a été proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1980, en tenant compte de la place réservée à l'industrialisation dans la stratégie africaine pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le Développement où elle était classée en deuxième priorité immédiatement après l'autosuffisance alimentaire.

A Addis Abeba en décembre 1981, les Ministres Africains de l'Industrie, lors de leur Sixième Conférence ont définitivement adopté les objectifs et le programme de la première D.D.I.A.

Ces mêmes Ministres ont, lors de leur Neuvième Conférence, en décembre 1989 à Addis Abeba, appelé à une deuxième D.D.I.A dont les objectifs et les programmes se préparent actuellement.

Au plan conceptuel, l'origine de la D.D.I.A s'appuie sur quelques constats qui constituent ses principaux considérants:

- La dépendance de l'Afrique vis à vis des productions primaires qui constituent l'essentiel de ses exportations.
- La satisfaction par l'importation de presque tous ses besoins en produits finis dans des conditions défavorables de termes de l'échange.
- La dépendance extérieure de l'industrie africaine vis à vis des biens et services importés et l'absence coréllative de liens d'intégration entre les activités nationales.
- Le contraste entre la disponibilité en ressources humaines et naturelles et un l'absence d'un développement capable de les valoriser.

2- DE LA PREMIERE A LA DEUXIEME DECENNIE

La première D.D.I.A proposait de mobiliser les énergies et les moyens pour faire faire à l'industrie africaine un bond significatif durant la décennie des années 80.

Pour ce faire, il était prévu de concentrer ces énergies et ces moyens sur certains secteurs prioritaires et notamment les industries agro-alimentaires, textiles, forestières, des matériaux de

construction et du bâtiment, métallurgiques, chimiques, mécaniques, ainsi que l'industrie de l'emballage. Une attention particulière était accordée au développement de la petite industrie.

L'essence du programme résidait dans le fait que la croissance économique du continent africain devait être d'abord et avant tout stimulée de l'intérieur pour déclencher ainsi un processus de croissance autosuffisant et autocentré.

Sur le plan national, l'action prévue visait l'élaboration de politiques industrielles nationales, la mise en valeur des ressources humaines, le développement des capacités technologiques, la création d'institutions appropriées (y compris financières et technologiques) au service de l'industrie, la détermination du rôle des entreprises privées, semi publiques et publiques.

Une grande importance était attachée aussi à l'intensification de la coopération industrielle intra-africaine comme instrument de l'autosuffisance et du développement industriel accéléré. La coopération avec les autres régions du monde était également considérée comme indispensable pour la réalisation des objectifs de développement industriel de l'Afrique.

L'évaluation qui a été faite de la première D.D.I.A a reconnu l'utilité du cadre de la D.D.I.A en tant que corps d'objectifs et de programmes laissant toutes

latitudes à chaque pays de suivre les voies les plus adaptées. Elle a toutefois permis de mettre en évidence un certain nombre de faiblesses qui expliquent les résultats insuffisants obtenus par la première D.D.I.A.

On notera en particulier:

- L'environnement international défavorable
- La mobilisation insuffisante des acteurs locaux
- Le manque de ressources tant sur le plan national qu'international pour la D.D.I.A.
- Les faiblesses de la coopération intra-africaine.

Malgré les résultats décevants de la première D.D.I.A, les pays africains ont estimé nécessaire de renouveler l'expérience pour une deuxième D.D.I.A sur la base de la constatation que le développement industriel africain est confronté aux mêmes contraintes et à la même nécessité.

Pour ce faire, un processus de préparation de programmes nationaux a été engagé avec la collaboration de la Commission Economique pour l'Afrique (C.E.A) et de l'O.N.U.D.I et sur la base d'un cadre de travail préparé par l'O.U.A, la C.E.A et l'O.N.U.D.I.

3- LA D.D.I.A EN R.C.A

La première D.D.I.A n'a eu qu'un impact limité en République Centrafricaine. La principale raison en est que l'industrie a connu une période de crise et que les pouvoirs publics se sont largement concentrés sur le redressement des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat.

Des démarches ont cependant été entreprises qui s'inscrivent dans la ligne des objectifs et des programmes de la D.D.I.A. On soulignera en particulier:

- L'attention particulière apportée au développement des petites industries qui ont bénéficié d'une réforme des structures d'appui et surtout d'un régime préférentiel pour soutenir leur promotion et leurs activités.
- L'initiative prise d'organiser une large réflexion sur la stratégie industrielle à travers l'organisation d'un Séminaire National en 1986, qui a regroupé tous les acteurs concernés par le développement industriel. Ce Séminaire, qui fut un succès et qui a formulé toute une série de recommandations est resté sans suite principalement faute de moyens et de soutien

international pour poursuivre, approfondir la réflexion et en tirer un programme d'actions.

Durant la décennie, aucun progrès significatif non plus n'est intervenu au plan sous-régional pour soutenir le développement industriel en R.C.A dans l'esprit de la première D.D.I.A.

Le présent document, en reprenant au point de départ et dans sa globalité le problème du développement industriel, peut ouvrir la voie à un impact plus significatif de la D.D.I.A en République Centrafricaine.

II- La politique industrielle de la République Centrafricaine

La politique industrielle de la R.C.A est très peu formalisée. Aucune stratégie détaillée, comportant des cibles et des voies et moyens pour y arriver n'a été réellement formulée. Le processus qui devait y conduire a été amorcé en 1986 mais il a tourné court, faute d'un appui international pour le mener à bien. Pour l'heure, la politique industrielle émerge essentiellement de quatre démarches:

- 1- Les implications des programmes d'ajustement structurel qui dessinent une politique

industrielle liée aux signaux du marché, dégagée des contraintes et procédures bureaucratiques, et plus ouverte à la concurrence internationale. Les mesures qui illustrent cet aspect ont été déjà présentées (Partie A, II, §3).

- 2- La volonté de promouvoir le secteur privé appelé à être l'unique moteur des investissements. Cette volonté est évidemment soutenue par les mesures des programmes d'ajustement structurel et par le désengagement de l'Etat. Toutefois ces mesures ont surtout "nettoyé" l'environnement des entreprises et éliminé les contraintes inutiles ou discriminantes. Mais il n'y a pas eu d'action systématique d'accompagnement pour soutenir de nouvelles activités et aider les entreprises à s'ajuster et à améliorer leur compétitivité. Sous cet angle la volonté de promouvoir le secteur privé s'est principalement exprimée par la réforme du Code des Investissements. Celui-ci, plus libéral et en partie plus incitatif s'adresse à un champ plus large de bénéficiaires potentiels. Il introduit une dégressivité des avantages dans le temps en vue d'inciter les entreprises à accroître leur efficacité.

- 3- Le soutien aux P.M.E, considéré comme une priorité quasi exclusive du développement industriel. Cette priorité s'est exprimée très fortement dans le dernier Plan. Trois mesures l'ont illustrée:

- La création en décembre 1985 du Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA) qui a pris la place d'une institution antérieure. Appelé à opérer à la manière d'un bureau d'audit et de conseil, cette institution a pour but d'aider les promoteurs à promouvoir leurs projets, à les former et les informer, et à assister les petites entreprises dans la gestion de leur affaire.
- L'institution d'un régime préférentiel qui constitue un code d'investissements spécifique aux P.M.E. Ce texte octroie des avantages fiscaux et douaniers plus larges et institue un régime de faveur en matière de marchés publics.
- La création d'un fonds de garantie édicté par une loi de Novembre 1988, non mise en oeuvre jusqu'à présent.

Ces mesures gouvernementales ont été complétées par le soutien du CAPMEA à travers un projet P.N.U.D et la mise en place de lignes de crédit (bilatérales et multilatérales) dont l'utilisation s'avère difficile.

- 4- La consolidation et la réhabilitation des entreprises existantes qui a constitué un thème dominant de politique industrielle à

partir de 1985 et qui a, en particulier, touché quelques grandes entreprises antérieurement publiques (anciennes ICAT et SICPAD). Cette politique industrielle menée ces dernières années n'a toutefois pas réussi jusqu'à présent à enclencher une relance significative de l'investissement et de la croissance industrielle (Voir précédemment partie A, III, § 2,3,4). C'est dire qu'elle a besoin d'être élargie et dynamisée.

III Les grands volets du programme

Dans le contexte de politique industrielle qui vient d'être décrit, et à la lumière de la situation économique et institutionnelle du secteur, le programme national de la Deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique devrait se développer dans trois directions:

1- LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Les structures d'encadrement de l'industrie ont été longtemps très faibles et très atomisées. De nombreux échelons administratifs, relevant d'autorités différentes, y participaient et l'ancienne Direction

de l'Industrie était plutôt squelettique. Conscientes des problèmes que cette situation posait, les autorités ont procédé en 1988 à une réforme profonde, allant dans le sens du renforcement des capacités institutionnelles:

- D'une part, les structures étaient unifiées et notamment celles qui s'occupaient de l'industrie en général et celles chargées des P.M.E
- D'autre part, une Direction du Développement Industriel et Artisanal était créée, subdivisée en quatre services spécialisés chargés de l'Agro-Industrie, de la Production Manufacturière, de la Promotion des P.M.E et de l'Artisanat. Chacun de ces services est doté d'au moins deux cadres professionnels.

Malgré ces progrès incontestables par rapport à la situation antérieure, de nouveaux progrès sont nécessaires pour assurer les tâches de promotion du développement industriel. Il conviendra en particulier d'améliorer la formation des cadres nouvellement recrutés et d'assister la Direction à organiser ses missions. De ce dernier point de vue, deux missions paraissent devoir être organisées et renforcées au plus tôt:

- L'information industrielle: celle-ci est insuffisamment organisée pour le moment au niveau de la Direction, ce qui s'exprime par une grande pauvreté des connaissances sur la réalité industrielle, les obstacles, etc... et par la nécessité de rassembler au cas par

cas l'information quand un problème se pose. La gestion du secteur industriel et la formulation de politiques industrielles exigent de remédier à cette situation.

- Le Secrétariat de la Commission des Investissements, qui est une tâche récente qui vient d'être dévolue à la Direction du Développement Industriel et Artisanal a également besoin d'être organisé pour une bonne gestion des dossiers, capitale pour l'efficacité de la promotion industrielle.

Des actions de formation sont nécessaires en même temps que les actions d'organisation à ces deux niveaux et ceci sans préjuger d'autres besoins de formation pour les autres catégories de personnel.

Ces besoins de formation n'existent pas seulement à la Direction du Développement Industriel et Artisanal mais également au niveau du CAPMEA. Malgré les efforts réalisés dans la période récente, notamment dans le cadre du projet CAF.84/004 "Promotion des Petites et Moyennes Entreprises", il apparaît que l'efficacité de cette institution exige encore des actions de formation des conseillers d'entreprise. Cette efficacité dépend également d'autres facteurs: motivations et stabilité du personnel, nouvelles méthodes d'intervention plus actives, etc.... sur lesquelles il conviendra d'agir si l'on veut renforcer les capacités institutionnelles pour ce qui concerne l'action de promotion et de soutien des P.M.E.

2- DEFINITION ET MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE OPERATIONNELLE ET COHERENTE

On a pu constater (§ II précédent) l'absence d'une stratégie industrielle structurée et claire. Certes, des volets importants de la politique industrielle ont été mis en place à travers les programmes d'ajustement et des orientations essentielles ont été affirmées. Il reste à lier tout cet ensemble, à l'élargir et à lui donner une valeur opérationnelle à travers des cibles atteignables et des démarches et conditions à mettre en place pour y arriver.

La simplification de nombreux aspects de l'environnement des entreprises est un acquis important pour les promoteurs comme pour les activités en place. Mais il reste encore bien des obstacles au développement des entreprises industrielles et l'inventaire reste à en faire. Par ailleurs, il ne suffit pas d'éliminer les obstacles ou des politiques ou des facteurs négatifs. Il faut, dans le contexte de la R.C.A, des mesures positives d'accompagnement et de soutien permettant d'assouplir certaines contraintes et de créer des facteurs favorables à l'émergence et à la consolidation des activités.

C'est à une telle démarche que répond la nécessité de définir une stratégie industrielle. Celle-ci visera, d'une part à identifier, dans le champs industriel et

les marchés possibles de la R.C.A, les activités qui ont des potentialités de développement efficaces et d'autre part, à définir l'ensemble des mesures et politiques d'accompagnement nécessaires pour qu'elles intéressent les initiatives privées. Cette stratégie, faisant le lien avec les politiques d'ajustement menées au plan macro-économique, visera à créer un contexte dynamique et cohérent pour soutenir l'industrie en essayant d'agir au niveau des obstacles concrets dans tous les domaines qui intéressent l'activité industrielle (le financement, la formation, la technologie, la maintenance, la normalisation, les services, les activités amont et aval, les facteurs de production, le cadre institutionnel et réglementaire, etc...).

La formulation d'une telle stratégie est le premier pas vers une action soutenue et organisée en faveur du développement industriel. Elle pourrait se matérialiser dans un document cadre qui pourrait s'intituler "Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel" et qui serait la charte d'action du pays à moyen et long terme. en matière industrielle.

La stratégie exprimée par ce document-cadre devrait être à la fois souple et réaliste. Il s'agira de définir des cibles et des mesures raisonnables, faisables à l'échelle de la R.C.A et évolutives en fonction des changements dans le contexte.

Il s'agira également de prolonger et renforcer les objectifs macro-économiques visés par la politique

d'ajustement et de contribuer ainsi à déclencher la croissance. La formulation de cette stratégie s'appuiera donc aussi sur l'analyse des avantages comparatifs existants ou potentiels de l'économie centrafricaine et sur la connaissance des facteurs internes et externes qui bloquent la valorisation de ces virtualités en ce qui concerne les activités industrielles.

A partir de ces considérants, la formulation de cette stratégie s'appuiera sur quelques orientations de base, quelques axes stratégiques et quelques options méthodologiques.

2.1- Orientations de base

Les orientations de base que l'on retiendra sont au nombre de trois:

- La priorité aux P.M.E

Dans le contexte de la R.C.A cette orientation, déjà ancienne, doit être maintenue parce que ce type d'entreprise répond le mieux à la nature des problèmes du pays. Elle n'implique cependant aucun caractère exclusif, si les conditions existent pour promouvoir des entreprises plus importantes

- La décentralisation régionale

L'industrie centrafricaine ne peut rester cantonnée à Bangui, il est temps de chercher, de façon plus active, à identifier des opportunités hors de Bangui et à les soutenir. Cette orientation connaîtra des limites vite atteintes mais il faut en explorer toutes les possibilités, notamment sous l'angle des liaisons avec l'agriculture et les besoins des populations.

- La coopération sous-régionale et l'exportation

La recherche d'une concertation et d'une coopération sous-régionale est vitale pour le développement d'industries en R.C.A. Il s'agira de voir dans quelles mesures et à quelles conditions, le voisinage de cinq pays peut devenir un atout pour la R.C.A. L'essentiel des ambitions d'exportation, que doit nécessairement avoir la R.C.A, devrait être tourné vers le marché sous-régional et notamment ses zones limitrophes.

2.2- Axes stratégiques

Dans quelles directions rechercher des opportunités de développement industriel ? Il

semble que dans le contexte de la R.C.A, il faille s'orienter dans trois directions:

- L'appui au développement agricole

Celui-ci reste une priorité nationale et l'industrie doit pouvoir apporter son concours pour lui fournir certains de ses besoins (petit matériel ou intrants) et en conditionner ou transformer les productions. Le dynamisme de l'élevage ces dernières années offre également peut-être une plateforme pour développer les activités liées à l'élevage.

- La valorisation des ressources ou productions existantes

La R.C.A, ainsi qu'on l'a vu, ne dispose pas de ressources très diversifiées. Mais certaines d'entre elles, comme le bois, méritent qu'on les regarde de plus près pour voir s'il y a des possibilités d'aller plus loin que ce qui se fait et à quelles conditions. Il en est de même pour des productions comme celles du textile.

- La satisfaction des besoins essentiels

Les opportunités de production doivent également être examinées sous cet angle. Elles peuvent conduire à une certaine

relance des activités liées au bâtiment, ou à envisager à quelques transformations finales à partir de produits importés, peut-être de la sous-région. La petite chimie offre peut-être quelques opportunités à vérifier.

2.1- Les options méthodologiques

Le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel n'est pas un plan (même s'il peut servir à alimenter la confection du Plan National). Sa formulation doit obéir à d'autres démarches, adaptées à la nécessité d'impulser et non à la faculté d'ordonner. L'approche retenue dans cet esprit est une démarche de gestion stratégique appuyée sur trois choix méthodologiques:

- Une approche sélective

Il ne s'agira pas de prendre en charge tout le champ de l'industrie mais sélectionner, sur la base des orientations et axes stratégiques précédents, les sous-secteurs ou filières qui offrent probablement des opportunités de développement efficaces et de travailler sur ces sous-secteurs/filières porteurs.

- Une approche basée sur l'analyse du fonctionnement du système industriel en R.C.A

Il s'agira de voir comment fonctionne l'industrie, comment elle s'organise, ou sont les contraintes et les obstacles en termes concrets, ou sont les sources d'inefficience et de non compétitivité ? et cela pour chaque sous-secteur/filière.

- Une approche de concertation.

Il s'agira d'organiser la réflexion sur la stratégie à retenir, et sur les actions à mener avec le concours et la collaboration de tous les acteurs du système industriel. Ceci signifie organiser la concertation avec les professionnels, promoteurs et entrepreneurs, industriels et non industriels. Cela signifie aussi organiser la coordination entre les administrations concernées par le développement industriel et dont les décisions, les réformes ou la passivité, déterminent dans une bonne mesure l'efficacité ou la compétitivité des industries.

L'élaboration d'une stratégie industrielle sur ces bases offrira ainsi une plateforme d'actions tant pour les autorités que pour les opérateurs économiques ou les institutions d'appui publiques ou privées.

3- LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX P.M.E

Dans toute la mesure où l'on continue à considérer que les P.M.E offrent le meilleur cadre pour valoriser les opportunités de développement industriel en R.C.A, il convient de donner à ce type d'entreprise les meilleures chances d'émerger et de grandir. Un tel objectif passe par de nombreuses démarches permettant d'aller au delà de ce qui a été fait jusqu'à présent. Trois d'entre elles paraissent stratégiques:

3.1- Le renforcement du dispositif institutionnel

Celui-ci est aujourd'hui à la fois dispersé et insuffisamment efficace.

Trois institutions participent à l'action de soutien des P.M.E à un titre ou à un autre: le CAPMEA, la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) et le CAREP qui s'occupe plus spécialement d'aider les fonctionnaires quittant la fonction publique à se reconvertir dans les activités productives. Il paraît nécessaire d'une part de simplifier ce dispositif en intégrant les activités du CAREP au CAPMEA et d'autre part de bien

délimiter et d'organiser la complémentarité des responsabilités entre le CAPMEA et la CCIMA qui doivent collaborer étroitement.

Par ailleurs, le CAPMEA doit renforcer ses moyens d'intervention. Il doit se doter de cadres à la fois compétents et stables pour remplir ses fonctions et il doit veiller à la cohérence de ses missions et de ses moyens financiers. Si ceux-ci doivent être limités, il faut restreindre et sélectionner les missions. Son efficacité dépend directement de sa crédibilité.

3.2- La recherche de solutions aux contraintes financières.

On a affaire à deux séries de contraintes. Les unes se rattachent aux caractéristiques des petits entrepreneurs qui ont peu de moyens, sont fragiles, ont du mal à offrir des garanties, s'y retrouvent mal dans les procédures, remplissent difficilement les conditions d'éligibilité aux crédits, etc... Les autres tiennent à la forte réticence des banquiers à prendre des risques sur les P.M.E en raison des données précédentes, des expériences parfois malheureuses du passé et des coûts relativement élevés de ces opérations. La disparition des deux banques de développement est encore un facteur objectif d'aggravation de cette situation. Ces blocages doivent être déverrouillés si l'on veut

répondre aux objectifs de développement des P.M.E. Des mécanismes doivent être trouvés, soit en activant le fonds de garantie, soit par d'autres solutions. De même les aménagements nécessaires doivent être apportés pour que les lignes de crédit des bailleurs de fonds extérieurs puissent être utilement mobilisées.

3.2- L'élimination des contraintes administratives

Malgré les assouplissements intervenus ces dernières années, les exigences administratives demeurent lourdes dans de nombreux domaines et sont d'autant plus difficiles à assumer par les petits entrepreneurs qui souvent sont insuffisamment familiarisés avec les procédures. La création envisagée d'un "guichet unique" pour les promoteurs peut apporter une facilitation importante mais qui doit être complétée par la recherche permanente et systématique de toutes les simplifications possibles. La réforme fiscale et la réforme du Code de Commerce doivent être autant d'occasions à saisir pour ce faire.

IV- Les grands thèmes d'action

L'action concrète de développement à mener résultera de l'élaboration du Schéma d'Orientation et de Soutien du

Développement Industriel. Il est donc prématuré de tenter de la définir précisément.

Quoiqu'il en soit, on peut, en termes généraux, dire qu'elle se développera à trois niveaux:

1- LA CONSOLIDATION DES ENTREPRISES EXISTANTES

Le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel aura éclairé les besoins de restructuration et/ou de réhabilitation des entreprises existantes. Pour le secteur à participation publique, c'est une tâche en voie d'achèvement. Pour le secteur privé, il s'agira de le soutenir par les voies et moyens que le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel aura mis en évidence. Pour les P.M.E le CAPMEA pourra jouer un rôle important.

2- LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel aura identifié les opportunités d'investissement efficaces tant pour la P.M.E que pour d'autres types d'entreprises. Seul un dispositif de promotion efficient sera de nature à aider à traduire en investissements les opportunités indentifiées.

L'action à mener en matière de promotion devra s'orienter dans trois directions:

- La sensibilisation à l'esprit d'entreprise et aux opportunités ouvertes.
- La création d'un climat d'investissement favorable, qui dépend largement de l'absence de doute sur la volonté de l'Etat de soutenir les initiatives privées par une mise en oeuvre sérieuse des politiques d'accompagnement définies et adoptées dans le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel.
- Mais aussi le renouvellement des méthodes de promotion, notamment auprès des petits promoteurs (pratiquer davantage la recherche de promoteurs, crédibilité des institutions, recherche de formules financières capables d'amorcer les investissements, etc...).

3- LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel aura défini des politiques et mesures d'accompagnement nécessaires. Elles pourront concerner tous les aspects de l'environnement des entreprises et du fonctionnement du système industriel. Elles pourront de ce fait

toucher: au cadre institutionnel et réglementaire, aux procédures et méthodes publiques, au système de financement, des prix, du commerce extérieur, d'approvisionnement, de commercialisation, etc..., aux fonctions d'appui en matière de formation, de technologie, normalisation, maintenance, etc..., au coût des facteurs, aux prix et à la fiabilité des services, aux infrastructures nécessaires (zones ou domaines industriels par exemple), etc...

Dans tous les domaines où des mesures ou politiques auront été définies et adoptés, il s'agira de les concrétiser.

IV- Modalités pour la formulation, l'exécution et le financement du programme

1- MODALITES POUR LA FORMULATION

Pour la formulation du programme à ce stade, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail d'experts gouvernementaux composé du Directeur du Développement Industriel et Artisanal, du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des P.M.E et du Chef de la Cellule des Industries, des P.M.E, des Mines et de l'Energie au Secrétariat d'Etat au Plan. Ils ont

été assistés pour la formulation du présent document d'un consultant de l'O.N.U.D.I.

La formulation du programme a fait l'objet au préalable d'une consultation auprès des structures publiques les plus intéressées et des structures professionnelles.

La démarche adoptée pour la formulation du programme est progressive. A travers le présent document, le cadre intégral de l'action à mener a été défini. Avec l'élaboration d'une stratégie industrielle et d'un Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel, tous les éléments du cadre d'ensemble seront détaillés et formulés en termes opérationnels.

Le groupe de travail d'experts gouvernementaux continuera à assurer le suivi du processus de formulation.

2- MODALITES POUR L'EXECUTION

Elles sont différentes selon les trois volets du programme:

- Le renforcement des capacités institutionnelles reposera entièrement sur la responsabilité du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des P.M.E et de sa capacité à mobiliser et à motiver les hommes

nécessaires. La formation constituera un aspect stratégique de l'exécution de ce volet du programme. Le changement des méthodes et une bonne conception du nouveau rôle de l'Etat axé sur l'encouragement et le soutien aux opérateurs économiques plutôt que sur les fonctions administratives, sont également essentiels.

- La formulation et la mise en oeuvre d'une stratégie industrielle devra exiger la mise en place d'un dispositif organisé de pilotage, de coordination et de concertation capable de mener un processus de gestion stratégique du développement industriel qui soit cohérent et partagé par tous les acteurs, notamment les opérateurs économiques. Une des premières tâches sera donc de définir un tel dispositif, de le mettre en place et de le faire fonctionner pour la formulation d'abord, puis la mise en oeuvre, de la stratégie industrielle. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des P.M.E sera l'initiateur de ce dispositif.

- Le renforcement du soutien aux P.M.E devra continuer à s'appuyer sur l'institution qui en a la responsabilité, le CAPMEA, et qui devra d'une part améliorer ses capacités et ses méthodes et d'autre part valoriser les résultats de la formulation du Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel dans son contenu d'idées de projets et de mesures d'accompagnement pour les P.M.E.

3- MODALITES DE FINANCEMENT

Le renforcement des capacités institutionnelles ne pourra être totalement assuré par les moyens nationaux. Des apports extérieurs seront nécessaires, notamment pour les besoins de formation. Ils peuvent venir soit du cadre bilatéral, soit du système des Nations-Unies.

La formulation de la stratégie industrielle et l'élaboration du Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel exigeront une mobilisation de ressources non négligeable qui paraît pour le moment hors de portée des capacités nationales. Le système des Nations Unies pourrait être la source de financement la mieux adaptée pour soutenir ce volet du programme.

La mise en oeuvre de la stratégie et l'exécution du Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel requièreront très certainement des besoins d'assistance technique et financière beaucoup plus importants. Il est difficile d'en préjuger la nature et l'ampleur à ce stade. Il paraît en tous cas souhaitable que le Schéma d'Orientation et de Soutien du Développement Industriel soit l'occasion d'établir un programme intégré d'assistance technique et financière à la lumière duquel pourrait être examinée l'opportunité d'organiser une réunion sectorielle de bailleurs de fonds pour en assurer le support. De

même la nature des potentialités d'investissement qui auront été identifiées permettront de juger s'il est opportun d'organiser une ou plusieurs réunions ou rencontres de promotion avec des investisseurs potentiels.

Enfin, en ce qui concerne le renforcement du soutien aux P.M.E, il est d'ores et déjà prévu une consultation de bailleurs de fonds au début de l'année 1991 au cours de laquelle seront soumis sept projets de soutien institutionnel et d'étude portant sur le domaine des P.M.E. L'un d'entre eux au moins est susceptible d'être pris en charge par le système des Nations Unies. Par ailleurs un Projet d'Assistance à la Réhabilitation et au Développement des Entreprises (le PARDEP) du groupe de la Banque Mondiale est en cours de mise en place. Il s'appuie à la fois sur une ligne de crédit APEX, un programme d'assistance au développement des micro-entreprises exécuté par une O.N.G et assistance technique Au Ministère du Commerce, de l'Industrie et des P.M.E (cellule d'aide aux P.M.E) et au CAPMEA avec des actions de conseil, de formation et d'études. Des institutions de coopération bilatérale apporteront également leur concours au soutien des P.M.E.